



MONTUSSAN

ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° PM-AC-2026-03-006

Le Maire de la commune de MONTUSSAN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu la demande présentée par la société SCEA, sise 23 route du Courneau à MONTUSSAN (33450), pour abattage et élagage préventif de 17 arbres, route d'Yvrac à MONTUSSAN (33450) ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du mercredi 8 avril 2026 8 heures au jeudi 9 avril 2026 18 heures, la société SCEA est autorisée à abattre et élaguer 17 arbres dangereux en bordure de leur terrain le long de la route d'Yvrac à MONTUSSAN (33450).

ARTICLE 2 :

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.
Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h pour les riverains.

ARTICLE 3 :

L'abattage et l'élagage préventif nécessite la fermeture de la route d'Yvrac, le temps des travaux, pour la sécurité des usagers de la route.

Une déviation est mise en place par les itinéraires suivants :

Dans le sens YVRAC / MONTUSSAN, 2 itinéraires :

- | <u>Itinéraire 1</u> | <u>Itinéraire 2</u> |
|-------------------------|---------------------|
| - Avenue de la Chapelle | - Échangeur 2 |
| - Chemin de Jean Pan | - RN 89 |
| - Chemin des Sablons | - Sortie n° 3 |
| - Chemin de Congé | |
| - Route de Caussade | |

Dans le sens MONTUSSAN / YVRAC, 2 itinéraires :

- | <u>Itinéraire 1</u> | <u>Itinéraire 2</u> |
|-------------------------|---------------------|
| - Route de Caussade | - Route de Courneau |
| - Chemin de Congé | - RN 89 |
| - Chemin des Sablons | - Sortie n° 2 |
| - Chemin Jean Pan | |
| - Avenue de la Chapelle | |



MONTUSSAN

ARTICLE 4 :

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tout dommage qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

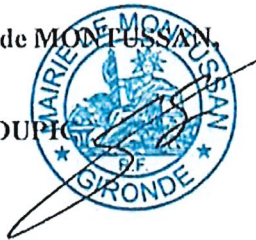
ARTICLE 7 :

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de MONTUSSAN, la Gendarmerie de CARBON-BLANC, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de SAINT-LOUBES et à la société VEOLIA à POMPIGNAC.

MONTUSSAN, le 27 mars 2026

Le Maire de MONTUSSAN,

Frédéric DUPIC



Le Maire de SAINT-LOUBES

Antoine DE TOURNEMIRE



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Depuis Montussan, prendre route de Caussade, puis à gauche Chemin des Sablons. Prendre à gauche chemin de Jean Pan, continuer sur Avenue de la Chapelle et rattraper la Route d'Yvrac.

Depuis Yvrac, tourner à gauche Route de Fontmerlet, puis Avenue de la Chapelle, continuer sur chemin de Jean Pan tourner à droite Chemin des Sablons, prendre à droite Avenue de Caussade, rattraper la route d'Yvrac.

Autres prescriptions :

Il est aussi possible de contourner la route d'Yvrac en prenant la N89.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le :

Nom : ...CHRISTEN..... Prénom : ...THOMAS..... Qualité :



Landot

Raganos

Cabet

Font Leuton

Tartifume

Lande Saint-Jean

Badail

Sarail

l'Estréle

le Sablon

Cabane

Conges

Manot

Jean Pan

la Font Thomas

Jean Blanc

Ferrand

Belle-Vue

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

le Truch

Labadie

Sorbède

Domaine du Moulineau

le Cayre

Leuton

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege

le Pin

Cassin

Anton

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Domaine de Roger

Font Merlet

Casau-Barrey

Font Coulon

la Chapelle

Berthouneu

Cap de Juille

Pic St

Saraille

le Cayre

Cap de Fer

Courtege